

PAPI

PROGRAMME D'ACTIONS DE
PRÉVENTION DES INONDATIONS
DU TERRITOIRE DE CAP
EXCELLENCE



DEFINITION D'UNE STRATEGIE DE TERRITOIRE

Partie III

Version n°3 - Ind J - 17 février 2023



SOMMAIRE

1. LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU PAPI DU TERRITOIRE DE CAP EXCELLENCE5

1.1. Méthode de définition des orientations stratégiques	6
1.1.1. Une stratégie dans la continuité du PAPI d'intention des bassins versants des Grands-Fonds.....	6
1.1.1.1. Contexte de la stratégie des bassins versants des Grands-Fonds	6
1.1.1.2. Stratégie du PAPI des bassins versants des Grands-Fonds	8
1.1.2. Une stratégie dans la continuité des orientations des autres démarches territoriales.....	9
1.1.3. Une stratégie en réponse au diagnostic approfondi et partagé du territoire.....	10
1.3. Les orientations stratégiques du PAPI du territoire de Cap Excellence	12
1.5. Une stratégie déclinée en action.....	16

TABLES DES FIGURES

Figure 1 - Les 3 leviers de la stratégie du PAPI du territoire de Cap Excellence.....	5
---	---

TABLES DES TABLEAUX

Tableau 1 - Bilan des quantités d'échanges et de réunions.....	6
Tableau 2 - Bilan du déroulement des temps d'échanges et de réunions vis-à-vis des différentes phases de l'opération.....	7
Tableau 3 - Orientations des autres démarches territoriales ayant contribué à définir la stratégie du PAPI du territoire de Cap Excellence.....	9
Tableau 4 - Nombre et cout des actions par axe du PAPI.....	16
Tableau 5 - Nombre d'action par grand objectif du PGRI.....	17
Tableau 6 - Nombre d'actions par orientation stratégique.....	17
Tableau 7 - Synthèse de la prise en compte des axes stratégiques dans les actions du PAPI.....	18

1. LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU PAPI DU TERRITOIRE DE CAP EXCELLENCE

La définition de la stratégie du PAPI du territoire de Cap Excellence tient compte de plusieurs éléments :

- De la stratégie définie dans le cadre du Schéma de Prévention des Risques Inondations (SPRI, PAPI GF, SUEZ CONSULTING, 2020) au regard du bilan et de la concertation du PAPI des bassins versants des Grands-Fonds ;
- Des orientations des autres démarches territoriales menées sur le périmètre du PAPI, elles-mêmes largement concertées (Projet de territoire, SCOT, PCAET);
- Des éléments de diagnostic du territoire, des problématiques et des enjeux prioritaires issues de la concertation du PAPI du territoire de Cap Excellence (exposés dans la partie 8 – Concertation)

La concertation tient donc, pour ces 3 leviers, une place fondamentale dans la définition de cette stratégie.

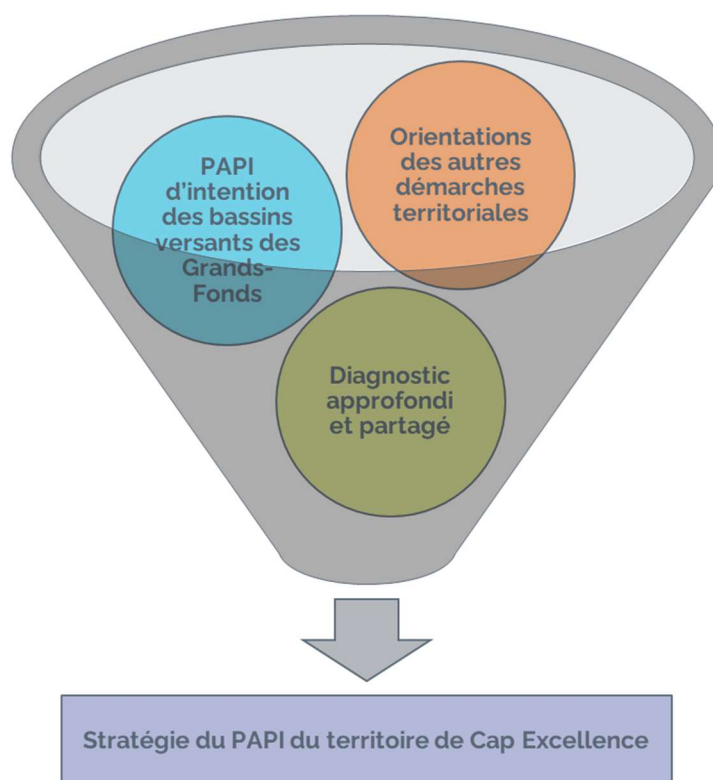


Figure 1 - Les 3 leviers de la stratégie du PAPI du territoire de Cap Excellence

1.1. Méthode de définition des orientations stratégiques

1.1.1. Une stratégie dans la continuité du PAPI d'intention des bassins versants des Grands-Fonds

1.1.1.1. Contexte de la stratégie des bassins versants des Grands-Fonds

LES BASSINS VERSANTS DES GRANDS-FONDS, UNE STRATEGIE ISSUE DE LA CONCERTATION.....

La concertation était un volet important et transversal du Schéma de Prévention des Risques Inondations (SPRI) et avait comme objets de :

- Renforcer la mobilisation des acteurs concernés sur le sujet de la prévention des inondations,
- S'assurer de l'appropriation et du partage du programme pour in fine, garantir sa bonne mise en œuvre.

En effet, mettre en œuvre une stratégie de concertation permet des solutions pertinentes, qui conjuguent la connaissance et les volontés des acteurs locaux d'une part, avec l'apport et l'appropriation d'une expertise de qualité d'autre part ; ces solutions devant être possibles dans des délais et à un coût acceptable par les partenaires du PAPI des bassins versants des Grands-Fonds.

Définir une stratégie de concertation a permis de disposer d'une analyse préalable et d'un guide de référence commun sur le déroulement et les résultats attendus. Cette stratégie de concertation a été élaborée en analysant :

- Les différentes parties prenantes,
- Les principales étapes du projet,
- Les implications propres à chaque groupe de parties prenantes,
- Les résultats attendus pour chaque étape (information, communication, validation, ...),
- Les outils envisagés (entretiens, ateliers, COTECH, COPIL...),
- Les principaux supports (diaporama, plaquette, note, panneaux, visite de terrain ...),
- Les livrables attendus.

En synthèse, le bilan des quantités d'échanges et de réunions est présenté en Tableau 1.

Entretiens bilatéraux	15
Ateliers thématiques	2
Ateliers de travail	5
Comités technique	4
Comités de pilotage	5

Tableau 1 - Bilan des quantités d'échanges et de réunions

De la même manière, le bilan du déroulement des temps d'échanges et de réunions vis-à-vis des différentes phases de l'opération est présenté Tableau 2.

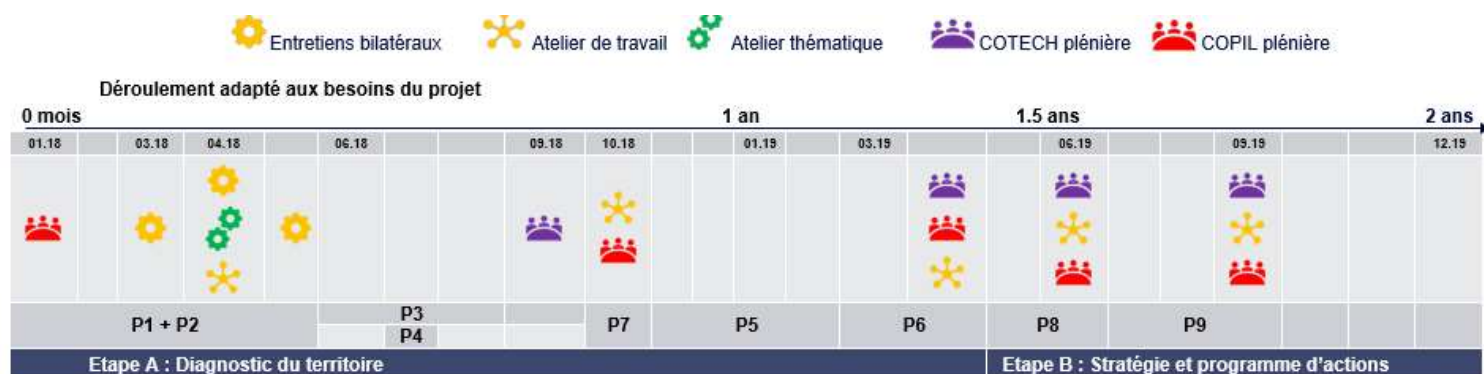


Tableau 2 - Bilan du déroulement des temps d'échanges et de réunions vis-à-vis des différentes phases de l'opération

En ce qui concerne les entretiens bilatéraux et les ateliers de travail, les parties prenantes étaient les suivantes :

- Les 6 communes des bassins versants des Grands-Fonds : Les Abymes, Pointe-à-Pitre, Morne-à-l'Eau, Gosier, Sainte-Anne et Le Moule,
- Les 3 communautés d'agglomération respectives : Communauté d'agglomération de Cap Excellence, Communauté d'agglomération de la Riviera du Levant et Communauté d'agglomération du Nord Grande-Terre,
- Le Conseil Régional : Direction générale adjointe Infrastructures et cadre de vie ; Direction générale adjointe Energie, eau, transport et désenclavement numérique
- Le Conseil Départemental : Direction générale adjointe des Infrastructures et du développement durable,
- Routes de Guadeloupe,
- DEAL Mission Développement Durable et Evaluation Environnementale (MDDEE), Ressources Naturelles (RN), Risques Energie Déchets (RED), et Prospective Aménagement et Connaissance du Territoire (PACT),
- Direction de la Mer : Cellule Gestion du Domaine Public Maritime

En ce qui concerne l'atelier thématique, les parties prenantes étaient les suivantes :

- Météo France
- DEAL : Unité PPRN
- CEREMA
- SCHAPI représenté par le CEREMA
- BRGM
- Université des Antilles
- Laboratoire GRED de Montpellier

L'ensemble de ces acteurs était également convié aux comités techniques ainsi qu'au comités de pilotage.

LES BASSINS VERSANTS DES GRANDS-FONDS, UNE STRATEGIE ISSUE DU DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE.....

Le diagnostic de territoire (étape A du Schéma de Prévention des Risques Inondations (SPRI)) a permis de faire ressortir les points clefs de la prévention des inondations sur les bassins versants des Grands-Fonds, ainsi que les lacunes limitant cette réflexion.

Les événements météorologiques sont soudains et difficiles à anticiper. Cela favorise le maintien des comportements à risques notamment sur les réseaux routiers particulièrement vulnérables ; mais également fait émerger une certaine défiance envers les instances publiques.

Ainsi, **le développement de la conscience du risque et de la responsabilité individuelle** constitue un axe majeur.

Le territoire Guadeloupéen et plus particulièrement celui du PAPI des bassins versants des Grands-Fonds présente un important déficit de connaissance historique et statistique (pluviométrie et hydrométrie) engendrant une connaissance insuffisante de l'aléa inondation, des enjeux et de la vulnérabilité du territoire. Ce constat s'accompagne d'une absence de connaissance des potentiels ouvrages de protection contre les inondations.

L'amélioration de la connaissance apparaît donc comme une base indispensable.

Du fait de ce déficit de connaissance, les prévisions et la surveillance sont trop aléatoires ce qui contribue à la confusion, voire la défiance de la population.

Concernant la gestion de crise, les Plans Communaux de Sauvegarde ne sont pas à jour vis-à-vis de la vigilance Pluies & Orages. Ils sont mal appréhendés de manière opérationnelle et de ce fait sont peu suivis. De plus, il y a un besoin de mise en cohérence de tous les acteurs (Préfecture, Rectorat, Routes de Guadeloupe, ...).

Les préparations et anticipations sont les clés d'une sauvegarde assurée.

Il apparaît également une mauvaise intégration du risque dans l'aménagement du territoire et l'urbanisme. La prévention et le contrôle des constructions en zone à risque se heurtent à des documents réglementaires en vigueur ne restituant pas correctement l'emprise des zones inondables sur certains secteurs. En outre, les prescriptions réglementaires, lorsqu'elles existent ne semblent pas toujours appliquées ou respectées. La surveillance du territoire est donc à renforcer.

De plus, à ce jour, aucune réglementation n'impose des mesures pour compenser l'impact de l'imperméabilisation des sols.

La maîtrise de l'urbanisation est une condition pour l'avenir. La non maîtrise individuelle d'aujourd'hui, augmente la future facture collective.

L'importante vulnérabilité du territoire du PAPI des bassins versants des Grands Fonds, tant sur le réseau routier (10% des routes impactées dès 10 ans) que les biens et les personnes (6 000 bâtis inondés pour l'occurrence 10 ans dont 165 bâtis de plain-pied inondés par une hauteur d'eau > 1m), rend compte de la quasi absence de prise en compte du risque inondation dans la conception des aménagements.

Les travaux de réduction de la vulnérabilité permettent de réduire les dommages aux biens et aux personnes mais également d'améliorer la résilience du territoire.

Pour les secteurs très sensibles où la sécurité des personnes n'est pas assurée et présentant des dommages importants du fait des inondations, il est envisagé la mise en œuvre de mesures structurelles (type barrage et/ou digue).

L'ultime solution envisagée est la protection des secteurs les plus vulnérables via la création d'ouvrages visant à réduire les aléas.

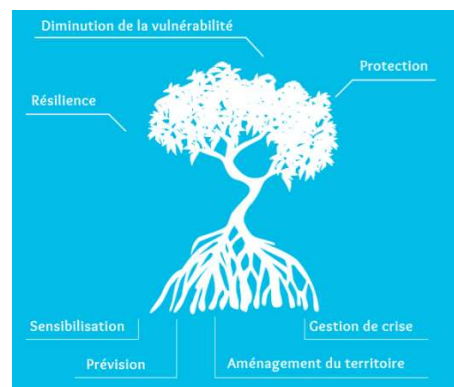
Source : Schéma de Prévention des Risques Inondations (SPRI) – Phase 9 : Programme d'actions, PAPI GF, SUEZ CONSULTING, 2020

1.1.1.2. Stratégie du PAPI des bassins versants des Grands-Fonds

La stratégie du PAPI des bassins versants des Grands-Fonds était la traduction de la volonté politique de réduire les risques et d'aller vers un territoire plus résilient.

La stratégie envisagée dans le cadre du Schéma de Prévention des Risques Inondations (SPRI) pour l'élaboration du programme d'actions du PAPI complet était la suivante :

- Fonder les bases de la prévention sur : la sensibilisation, la prévision, l'aménagement du territoire, la gestion de crise, ...
- Maintenir la dynamique PAPI en poursuivant les démarches initiées dans le cadre du PAPI d'intention.
- Façonner un territoire moins vulnérable et plus résilient en inscrivant l'inondation dans une stratégie globale d'aménagement.



Source : Schéma de Prévention des Risques Inondations (SPRI) – Phase 9: Programme d'actions, PAPI GF, SUEZ CONSULTING, 2020

1.1.2. Une stratégie dans la continuité des orientations des autres démarches territoriales

Les démarches territoriales sont nombreuses sur le périmètre du PAPI. Dans la partie I dédiée à la présentation du porteur de projet, l'articulation du PAPI avec ces démarches est présentée dans le détail.

Dans le présent chapitre sont uniquement reprises les principales orientations ayant contribué à définir la stratégie du PAPI du territoire de Cap Excellence. Elles sont présentées dans le Tableau 3.

Tableau 3 - Orientations des autres démarches territoriales ayant contribué à définir la stratégie du PAPI du territoire de Cap Excellence.

Démarche territoriale	Orientation pour la définition de la stratégie du PAPI du territoire de Cap Excellence
Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) 2022-2027 du district hydrographique de la Guadeloupe	Objectif 1 : Constituer et consolider les maîtrises d'ouvrages / organiser les acteurs et les compétences Objectif 2 : Mieux connaître pour mieux agir Objectif 3 : Réduire la vulnérabilité pour diminuer le coût des dommages Objectif 4 : Savoir mieux vivre avec le risque Objectif 5 : Planifier la gestion de crise Objectif 6 : Réduire l'aléa inondation à l'échelle du bassin versant en tenant compte du fonctionnement des milieux naturels
SDAGE du district hydrographique comprenant la Guadeloupe et Saint-Martin, 2022-2027	Orientation 05. Préserver et restaurer les milieux aquatiques
Plan Climat Air Energie et Territoire (PCAET) 2022-2028 de Cap Excellence	Scénario d'adaptation hybride entre protection et réorganisation : une approche mixte de protection du territoire, de

Démarche territoriale	Orientation pour la définition de la stratégie du PAPI du territoire de Cap Excellence
	renforcement et de retour de la nature ; de limitation de l'urbanisation en zones vulnérables ; de relocalisation, de reconfiguration spatiale à terme.
Les axes stratégiques du SCOT de Cap Excellence	Axe stratégique n°1 : Garantir un cadre de vie de qualité, en cohérence avec les atouts naturels, environnementaux et paysagers de l'agglomération centre Axe stratégique n°2 : Structurer un territoire de la proximité, durabilité et résilience autour d'une politique de l'habitat renouvelée Axe stratégique n°5 : protéger et valoriser l'espace littoral et maritime en préservant les ressources et les milieux
Les grandes orientations du projet de territoire de Cap Excellence	Orientation 3 : Faire face aux défis environnementaux Orientation 4 : Aménager raisonnablement notre territoire Orientation 5 : Améliorer l'efficacité des interventions publiques
Les orientations de la stratégie locale de l'habitat de Cap Excellence	Orientation 3 : Adapter le parc aux évolutions socio-démographiques et au changement climatique
Les orientations stratégiques de la stratégie foncière et immobilière de Cap Excellence	Orientation 3 : Permettre la mise en place d'une trame verte et bleue [...] Orientation 4 : Sécuriser les fonciers pour la protection des zones humides et de biodiversité, la reconquête et la renaturation d'espaces dégradés au regard des risques et nuisances existants et à venir sur le territoire, particulièrement les risques d'inondations
Les Objectifs de Qualité Paysagère (OQP) du Plan de Paysage de Cap Excellence	OQP3 Paysages et risques : Anticiper et gérer les risques climatiques

1.1.3. Une stratégie en réponse au diagnostic approfondi et partagé du territoire

Le diagnostic approfondi du territoire de Cap Excellence confirme la très forte vulnérabilité du territoire aux inondations, fait ressortir des points positifs, mais également certaines vigilances et des points d'amélioration certains.

Tout d'abord, le territoire de Cap Excellence est fortement exposé aux inondations mais de manière hétérogène. Dans le cas d'un événement exceptionnel (centennal), le territoire de Cap Excellence présente une exposition globalement équivalente qu'il s'agisse d'inondations par précipitations intenses ou par submersion marine (nombre d'habitants exposés entre 12 000 et 17 000 / nombre d'emplois entre 9 000 et 11 000). Toutefois, le territoire est clairement plus exposé aux inondations « courantes » d'origines pluvieuses qui sont, de fait, les plus fréquentes. Dès la période de retour décennale se sont déjà près de 8 000 habitants, 6 000 emplois et plus

de 10% du linéaires routier qui sont potentiellement impactés. Dès ce scénario, plus de 230 bâtiments peuvent être exposés à une hauteur d'eau supérieure à 1 m. **Spatialement, ce sont trois bassins versants (sur 15) qui concentrent les ¾ des enjeux. Par ailleurs, 15% de ces enjeux sont situés en zone de submersion chronique. Le déploiement et la recherche de solution de protection sera réalisé en priorité sur ces secteurs.**

En effet, le territoire de Cap Excellence présente une sensibilité particulièrement importante aux effets attendus du changement climatique, que ce soit vis-à-vis des précipitations qui risquent de s'intensifier ou du niveau marin qui va augmenter. Ainsi, la vulnérabilité déjà forte du territoire va à l'avenir s'accroître dans des proportions importantes.

Le défi se concentre essentiellement sur le littoral sud de l'agglomération qui présente une concentration d'habitants et d'emplois importante et qui est aussi celui qui abrite des enjeux stratégiques majeurs d'envergure Régionale (aéroport, activités industrielles, de stockage de produits finis et de dépôt du Port de Jarry).

Le périmètre de Cap Excellence **bénéficie désormais d'une bonne couverture en matière de connaissance des aléas actuels et futurs. Ce pré-requis est encourageant** pour, à l'avenir, tendre vers une meilleure prise en compte des risques dans l'urbanisme et l'aménagement du territoire. Cela passera néanmoins par davantage de réactivité entre la parution de la connaissance scientifique et sa traduction réglementaire en matière d'occupation des sols. Cela nécessitera, également **un effort conséquent dans le respect des prescriptions qui seront édictées (police de l'urbanisme).**

Les études menées jusqu'alors démontrent que les solutions d'ingénieries visant à réduire l'aléa inondation (ouvrage de protection) sont très limitées. De ce fait, à défaut de pouvoir agir sur le niveau d'aléa, l'effort de **réduction de la vulnérabilité aux inondations doit se ré-orienter sur la réduction de la vulnérabilité et du nombre d'enjeux dans les zones exposées.**

Aussi, cela implique, d'une part, d'orienter les politiques de renouvellement urbain vers la réduction de la vulnérabilité des zones à risque, et, d'autre, part, **d'orienter les politiques d'aménagement vers la relocalisation des enjeux les plus exposés.**

L'enjeu consistera, à l'avenir à :

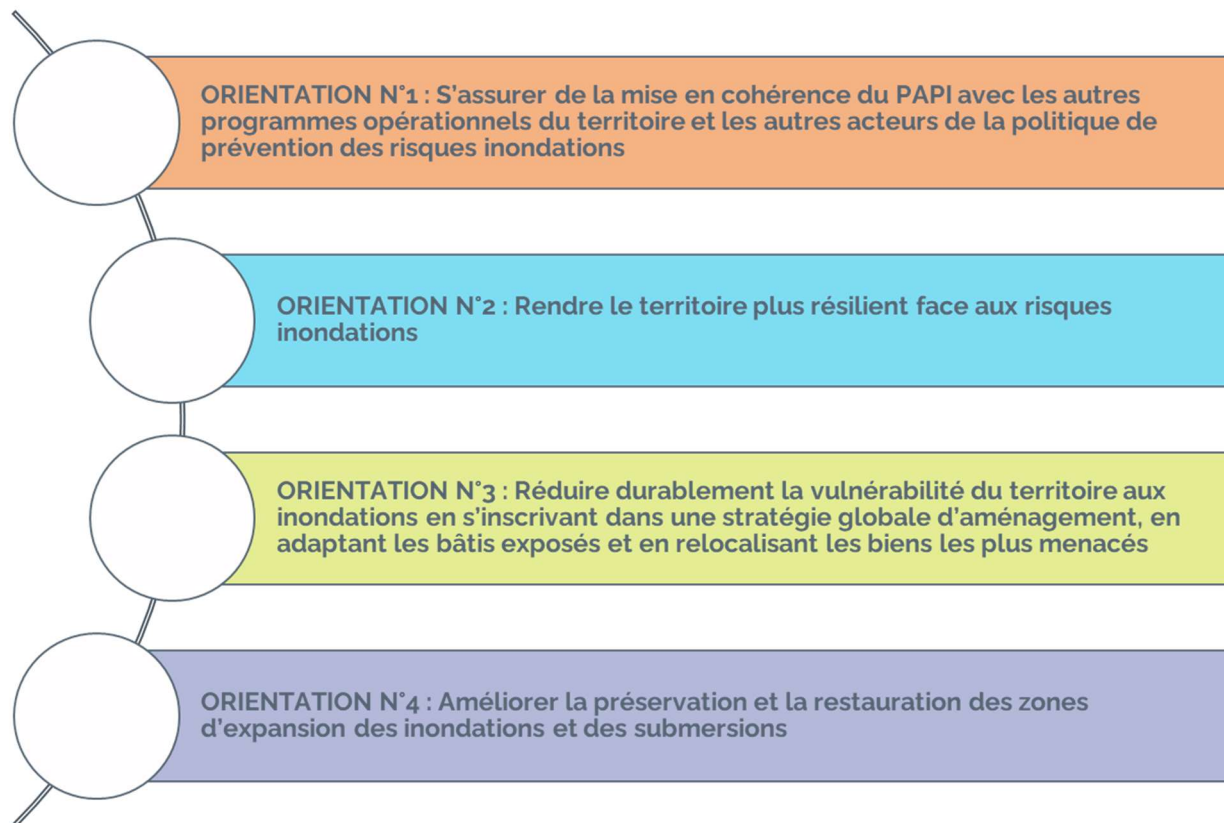
- Stabiliser, voire, réduire le nombre d'enjeux exposé en zone inondable ;
- **Inverser la tendance concernant l'imperméabilisation des sols ;**
- Préserver, voire, restaurer les champs d'expansions de crues et des submersions.

Le territoire de Cap Excellence est doté d'un réseau hydrographique dense et très réactifs aux fortes pluies qui peuvent apparaître de manière soudaine à tout moment de l'année. Cela a notamment une incidence sur **les dispositifs de gestion de crise et d'alerte, mais également sur la sensibilisation et les comportements à adopter en cas d'inondations.** Ces deux axes bénéficient déjà d'une bonne dynamique qu'il convient de maintenir et de chercher à développer pour davantage de performance.

Le réseau hydrographique et plus globalement les zones inondables et les champs d'expansion de crue sont **soumis à une pression galopante facteur d'aggravation des conséquences des inondations.** La tendance doit à minima se stabiliser voire s'inverser. Cet objectif ne pourra être atteint sans l'adhésion de la population et un changement franc des pratiques. La démonstration par l'exemple, sera un axe investi pour chercher à convaincre, **particulièrement dans le domaine du maintien du libre écoulement (entretien) ainsi que dans le domaine de la restauration des zones d'expansions de crues (lutte contre les remblais).**

1.3. Les orientations stratégiques du PAPI du territoire de Cap Excellence

La stratégie du PAPI du territoire de Cap Excellence est déclinée en 4 orientations :



ORIENTATION N°1 : S'assurer de la mise en cohérence du PAPI avec les autres programmes opérationnels du territoire et les autres acteurs de la politique de prévention des risques inondations

Le territoire du PAPI est couvert par de nombreux programmes opérationnels et stratégiques citons par exemple :

- Révision du Schéma d'Aménagement Régional (SAR) par la Région Guadeloupe
- Révision des Schémas Directeurs de Gestion des Eaux Pluviales par le SMGEAG
- Révision des Plans de Prévention des Risques Naturels (PPRN) par la DEAL
- Révision des PLUs par les villes des Abymes et de Baie-Mahault
- Plan Climat Air Energie et Territoire (PCAET) et label Territoire Engagé Climat-Air-Énergie ;
- Politique de la Ville et Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) ;
- Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) et Projet de Territoire ;
- Stratégie Local de l'Habitat et Stratégie Foncière et Immobilière ;
- Schéma directeur de développement des zones d'activités économiques (ZAE)
- Plan de Paysage Communautaire
-

En outre, le territoire du PAPI, du fait de sa très forte exposition aux risques inondations, est le laboratoire de programmes de recherche et de développement techniques et scientifiques à l'image des travaux menés notamment par l'université des Antilles et par le BRGM.

Ce sont donc autant de stratégies, de programmes et d'actions à suivre, à considérer, à articuler et à coordonner afin d'assurer leur efficacité et leur bonne mise en cohérence dans un objectif commun de réduction de la vulnérabilité du territoire aux inondations (débordement, ruissellement, submersion marine) dans un contexte de changement climatique.

En outre, les compétences d'une politique globale de prévention des risques inondations sont partagées entre plusieurs acteurs. En particulier, les travaux d'entretien et d'exploitation des infrastructures hydrauliques interdépendantes (cours d'eau, canaux, ravines, gestion des eaux pluviales, ouvrages de franchissement routiers) que ce soit en préventif (avant l'évènement) ou en curatif (après l'évènement) nécessitent d'être décloisonnés et coordonnés.

Cette orientation se traduit de manière opérationnelle par :

- La conduite des opérations d'animation et de suivi du PAPI en veillant à sa bonne coordination avec, d'une part, les démarches territoriales, et, d'autre part, l'ensemble des parties prenantes et en particulier les gestionnaires des infrastructures hydrauliques interdépendantes ;
- Le renforcement du rôle de l'autorité en charge de la compétence GEMAPI en tant qu'animateur et coordinateur de bassin.

ORIENTATION N°2 : Rendre le territoire plus résilient face aux risques inondations

La résilience s'entend ici par la capacité de la population et des différents acteurs du territoire à surmonter un évènement et à s'en prémunir par de meilleures préparations et sensibilisations. Ce concept traite autant des phases de pré-crise (culture du risque, prévention), de crise (bons comportements, alerte et prévision, gestion de l'évènement), que de post-crise (retour à la normale et retour d'expérience). Il traite également des différents types d'inondation présents sur le territoire : débordement de cours d'eau, canaux, ravines, ruissellement urbain et submersion marine.

Cette orientation est fondamentale, et constitue le socle de la stratégie.

De la même manière, l'amélioration de la connaissance des mécanismes et des dysfonctionnements à l'origine des inondations et des submersions constitue la base d'une politique de prévention des risques efficace. Cela est particulièrement nécessaire sur le périmètre de ce PAPI au regard de sa sensibilité aux effets du changement climatique et de sa forte dynamique d'urbanisation. Elle permet d'améliorer les actions de prévention et de protection et d'optimiser la réponse à la population.

Les axes 1, 2 et 3 du PAPI traitent plus particulièrement de cette orientation stratégique. Cela se traduit, notamment, par :

- Des actions d'information, de sensibilisation, de communication, de renforcement de la conscience du risque et de développement de la responsabilité individuelle (par exemple des automobilistes) ;
- L'amélioration des dispositions d'alerte particulièrement pour les phénomènes pluvieux soudains ;
- Des actions visant à améliorer les dispositifs de gestion de crise communaux et à impulser une mutualisation de moyens à l'échelon intercommunal ;
- La capitalisation des évènements passés et la projection de ces évènements dans le futur pour une meilleure anticipation.

ORIENTATION N°3 : Réduire durablement la vulnérabilité du territoire aux inondations en s'inscrivant dans une stratégie globale d'aménagement, en adaptant les bâtis exposés et en relocalisant les biens les plus menacés

Les études du PAPI des bassins versants des Grands-Fonds démontrent que les solutions d'ingénieries hydrauliques visant à réduire l'aléa inondation (ouvrage de protection) à coût maîtrisé sont très limitées. De ce fait, à défaut de pouvoir agir sur le niveau d'aléa, l'effort de réduction de la vulnérabilité aux inondations doit se ré-orienter sur la réduction du nombre d'enjeux dans les zones exposées.

Aussi, cela implique, d'une part, d'orienter les politiques de l'habitat et du renouvellement urbain vers la réduction de la vulnérabilité des zones à risque, et, d'autre, part, d'orienter les politiques foncières et d'aménagement vers la relocalisation des enjeux les plus exposés.

Cette orientation stratégique doit permettre d'agir sur l'existant notamment par la mise en place de mesures et dispositifs de réduction de la vulnérabilité, et par un ambitieux programme de relocalisation des enjeux les plus menacés.

Mais elle doit également permettre de ne plus aggraver le risque et d'agir ainsi sur le développement futur du territoire par une meilleure maîtrise de l'urbanisation, d'une part, dans les zones potentiellement inondables (= trame bleu = fonds de vallée = zone d'expansion de crue = projection d'élévation du niveau marin), et d'autre part, dans l'effort de réduction de l'artificialisation des sols (= désimperméabilisation = revégétalisation = protection des zones humides et de biodiversité).

Il s'agit donc d'une orientation stratégique majeure du PAPI, compte tenu, notamment, de la dynamique d'urbanisation du territoire communautaire mais également de sa forte exposition aux aléas inondations (débordement, ruissellement ou submersion) et aux effets du changement climatique.

Enfin, lorsqu'il est démontré que des solutions d'ingénieries hydrauliques visant à réduire l'aléa inondation (ouvrage de protection de type barrage ou système d'endiguement) existent avec une balance coût / bénéfice qui se veut globale, supportable et durable, ces solutions doivent être déployées pour protéger les secteurs les plus exposés. C'est le cas du programme d'aménagements structurels du bassin versant du canal du Raizet et c'est l'ambition des études de solutions techniques de protection couplant, d'une part, le barrage des remontées d'eau de mer (temporaire et/ou permanente) et l'évacuation des eaux de ruissellement urbain (système de relevage).

De manière opérationnelle dans le PAPI, cela se traduit par des actions contenues essentiellement dans les axes 4, 5, 6 et 7 :

- Liées à la maîtrise de l'urbanisation et à l'adaptation du territoire aux risques d'inondation ;
- Liées à la réduction de la vulnérabilité des enjeux les plus exposés (habitations, activités économiques, bâtiments publics) ;
- Liées à l'acquisition pour une relocalisation des enjeux les plus menacés ;
- Liées à la mise en œuvre du programme d'aménagements structurels retenu visant la réduction des inondations sur le bassin versant du canal du Raizet (Pg-10) ;
- Liées aux études de solutions techniques de protection à la submersion et au ruissellement.

ORIENTATION N°4 : Améliorer la préservation et la restauration des zones d'expansion des inondations et des submersions

Le Schéma de Prévention des Risques Inondation du PAPI des bassins versants des Grands-Fonds a relevé, lors des phases de reconnaissances de terrain, que l'obstruction et le

remblaiement des zones d'expansion des inondations et des submersions étaient des pratiques encore courantes particulièrement dans le secteur des Grands-Fonds.

En outre, le service naturel rendu par les milieux humides et aquatiques n'est plus à démontrer en matière de protection contre les inondations et les submersions, d'épuration des eaux, d'infiltration et d'absorption de carbones. Ceci est d'autant plus important sur le territoire de ce PAPI puisqu'il abrite plus de 25 km² de zones humides.

Cette orientation vise donc à améliorer la préservation et la restauration des zones d'expansion des inondations et des submersions

De manière opérationnelle dans le PAPI, cela se traduit par des actions contenues essentiellement dans l'axe 4 et 6 visant à :

- Renforcer la sensibilisation, le contrôle et la lutte contre les remblais et obstructions en zone inondable
- Renforcer le rôle de l'autorité en charge de la compétence GEMAPI avec les services en charge de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire ainsi qu'avec les aménageurs du territoire
- Réaliser des travaux d'amélioration des conditions d'écoulement par l'entretien, l'aménagement et de re-végétalisation les cours d'eau, ravines et canaux du territoire
- Réaliser des travaux de restauration et d'aménagement des zones d'expansion des inondations et des submersions

1.5. Une stratégie déclinée en action

Cette stratégie du PAPI a pu être, ensuite, déclinée en un programme d'actions (se reporter partie 6 – Programme d'Actions) cohérent, équilibré et justifié à travers notamment les éléments de diagnostic et la concertation menée avec les acteurs du territoire (se reporter partie 8 – Concertation).

Le Tableau 4 présente le nombre et le coût des actions par axe du PAPI. L'axe le plus représenté en nombre d'actions est l'axe 1 relatif à l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque. L'axe le moins représenté en nombre d'actions est l'axe 2 relatif à la surveillance, prévision des crues et des inondations. Le fait que l'axe 1 soit sur-représenté par rapport à l'axe 2 est directement lié aux caractéristiques des inondations par précipitation intense de notre territoire. En effet, en présence de petits bassins à l'origine d'inondations soudaines les moyens de surveillance et de prévision des crues sont limités. C'est la raison pour laquelle la conscience du risque de l'axe 1 doit particulièrement être développée.

Les autres axes sont globalement mobilisés dans des proportions équivalentes. Ceci traduit un programme d'action équilibré.

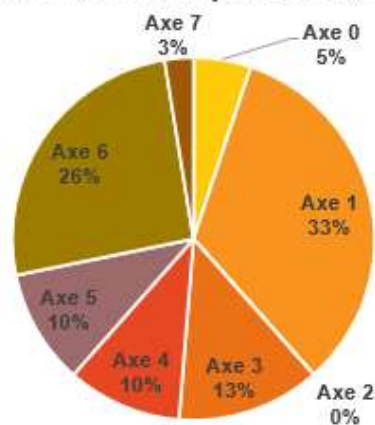
En matière de coût, l'axe 6 représente plus de la moitié du volume financier globale. En effet, c'est sur cet axe qu'émergent les dépenses de travaux et d'équipements qui sont les plus coûteux. De la même manière les travaux de réduction de la vulnérabilité sont affectés à l'axe 5.

Tableau 4 – Nombre et coût des actions par axe du PAPI

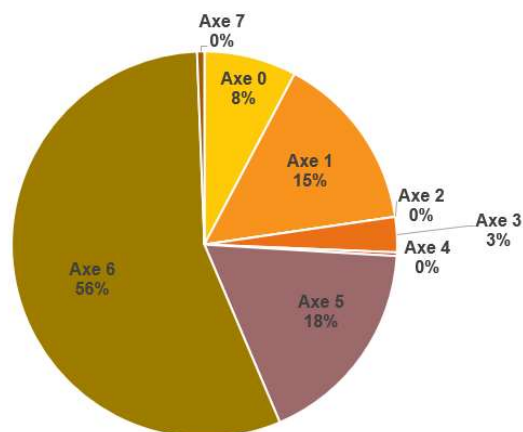
Axe PAPI	Nombre d'actions
Axe 0	2
Axe 1	13
Axe 2	0
Axe 3	5
Axe 4	4
Axe 5	4
Axe 6	10
Axe 7	1
TOTAL	39

Axe PAPI	Coût des actions
Axe 0	1 272 000,00 €
Axe 1	2 453 490,00 €
Axe 2	0,00 €
Axe 3	483 200,00 €
Axe 4	50 000,00 €
Axe 5	2 895 000,00 €
Axe 6	9 155 200,00 €
Axe 7	100 000,00 €
TOTAL	16 408 890,00 €

Nombre d'actions par axe du PAPI



Coût des actions par axe du PAPI

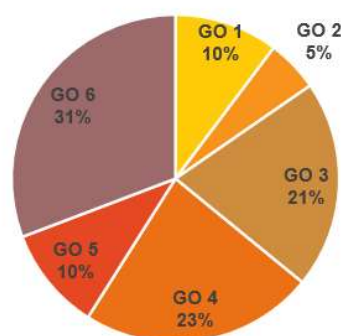


Le Tableau 5 présente le nombre d'actions par grand objectif du Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) 2022-2027 du district hydrographique de la Guadeloupe. Le grand objectif le plus représenté est l'Objectif 6 : Réduire l'aléa inondation à l'échelle du bassin versant en tenant compte du fonctionnement des milieux naturels. Cela représente bien l'objectif recherché de limiter l'aléa inondation. Par ailleurs, globalement l'ensemble des grands objectifs du PGRI sont investis de manière équilibrée.

Tableau 5 - Nombre d'action par grand objectif du PGRI

GO PGRI	Nombre d'actions
GO 1	4
GO 2	2
GO 3	8
GO 4	9
GO 5	4
GO 6	12
TOTAL	39

Nombre d'actions par grand objectif du PGRI

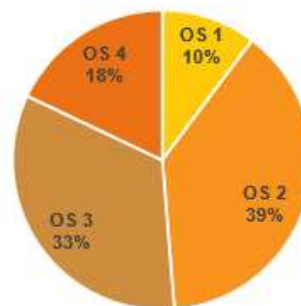


La Tableau 6 présente le nombre d'actions par orientation stratégique du PAPI. Les deux orientations stratégiques les plus représentées en nombres d'actions sont l'orientation n°2 : Rendre le territoire plus résilient face aux risques inondations et l'orientation N°3 : Réduire durablement la vulnérabilité du territoire aux inondations en s'inscrivant dans une stratégie globale d'aménagement, en adaptant les bâtis exposés et en relocalisant les biens les plus menacés.

Tableau 6 - Nombre d'actions par orientation stratégique

OS PAPI	Nombre d'actions
OS 1	4
OS 2	15
OS 3	13
OS 4	7
TOTAL	39

Nombre d'actions par orientation stratégique du PAPI



Le Tableau 7 présente une synthèse de la prise en compte des axes stratégiques dans les actions du PAPI.

Tableau 7 - Synthèse de la prise en compte des axes stratégiques dans les actions du PAPI

REF	Intitulé de l'action	Axes du PAPI	OS PAPI	GO PGRI
PAPI 0-1	Equipe projet chargée d'animer et de coordonner la mise en œuvre du programme d'actions (yc frais annexes)	0	1	1
PAPI 0-2a	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le déploiement des actions de l'axe 5		1	1
PAPI 0-2b	Etudes préalables opérationnelles et sociales d'acquisition des biens exposés ou sinistrés		3	3
PAPI 1-1	Poursuivre le recensement des PHE et les matérialiser par la pose de repère d'inondation et de submersion	1	2	2
PAPI 1-2	Communication d'adhésion au diagnostic de vulnérabilité à l'échelle du bâti		2	4
PAPI 1-3	Sensibilisation au risque d'inondation en milieu scolaire		2	4
PAPI 1-4	Sensibilisation au risque d'inondation du grand public		2	4
PAPI 1-5	Formation des acteurs de la prévention et de la gestion du risque inondation		1	1
PAPI 1-6	Poursuivre la mise à jour des Documents d'Informations Communales sur les Risques Majeurs (DICRIM) et les diffuser à la population		2	4
PAPI 1-7	Etude du ruissellement urbain de Pointe-à-Pitre et des Abymes		3	6
PAPI 1-8	Etude de la faisabilité de la protection du littoral urbain des Abymes, de Pointe à Pitre et de Jarry aux phénomènes de submersion marine		3	6
PAPI 1-9	Instrumentation et amélioration de la connaissance de la submersion chronique		2	2
PAPI 1-10	Elaboration et/ou actualisation des modèles hydrauliques et intégration de nouveaux scénarii d'aménagement		3	6
PAPI 1-11	Sensibilisation aux bons réflexes lors de pluies intenses		2	4
PAPI 1-12	Relevés et études préalables au déploiement de solutions immédiates de protection amovibles		2	2
PAPI 1-13	Sensibilisation au risque d'inondation des entreprises		2	4
PAPI 3-1	Mutualiser un outil d'alerte hydrométéorologique et d'aide à la décision	3	2	5
PAPI 3-2	Actualiser les Plans Communaux de Sauvegarde et élaborer des exercices		2	5
PAPI 3-3	Elaborer le Plan Intercommunal de Sauvegarde et réaliser des exercices intercommunaux		2	5
PAPI 3-4a	Signaler et sécuriser les infrastructures routières impactées par les inondations - Volet n°1 : Coordination et définition de la stratégie de signalisation des infrastructures routières inondées		2	4
PAPI 3-4b	Signaler et sécuriser les infrastructures routières impactées par les inondations - Volet n°2 : Achat et pose des équipements		2	4
PAPI 3-5	Evaluer et mutualiser une plateforme d'information, de sensibilisation et d'alerte des populations aux risques	2	4	
PAPI 4-2	Renforcer les échanges entre l'autorité en charge de la compétence GEMAPI et les services en charge de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire	4	4	3
PAPI 4-3	Renforcer les échanges entre l'autorité en charge de la compétence GEMAPI et les aménageurs du territoire		4	3
PAPI 4-4	Renforcer la sensibilisation, le contrôle et la lutte contre les remblais et obstructions en zone inondable		4	6
PAPI 4-5	Réviser les Plans de Prévention des Risques Naturels (PPRn) et accompagner les Portés A Connaissance (PAC) Inondation		4	3
PAPI 5-0	Diagnostic et Accompagnement à la réalisation des travaux de réduction de la vulnérabilité des bâtis exposés aux risques inondations dans le plan d'eau intermittent de l'ouvrage écreteur de crue de Petit-Pérou	5	3	3
PAPI 5-1a	Démarche de réduction de la vulnérabilité des bâtis à usage d'habitation - Diagnostics		3	3
PAPI 5-1b	Démarche de réduction de la vulnérabilité des bâtis à usage d'habitation - Travaux		3	3
PAPI 5-2a	Démarche de réduction de la vulnérabilité des entreprises - Diagnostics		3	3
PAPI 5-2b	Démarche de réduction de la vulnérabilité des entreprises - Travaux		3	3
PAPI 5-3a	Démarche de réduction de la vulnérabilité des bâtiments publics - Diagnostics		3	3
PAPI 5-3b	Démarche de réduction de la vulnérabilité des bâtiments publics - Travaux	3	3	
PAPI 6-1	Définition d'un Plan Pluriannuel, la programmation de l'année N et la passation des marchés de travaux pour l'entretien, l'aménagement et la re-végétalisation des cours d'eau, ravines et canaux du territoire communautaire	6	1	1
PAPI 6-2a	Travaux d'entretien, d'aménagement et de re-végétalisation des cours d'eau, ravines et canaux du territoire communautaire		4	6
PAPI 6-2b	Programmation et entretien du Domaine Public Fluvial (DPF) sur le territoire de Cap Excellence		4	6
PAPI 6-3a	Travaux de mise en conformité du barrage écreteur de crue de Petit-Pérou - Maîtrise d'œuvre		3	6
PAPI 6-3b	Travaux de mise en conformité du barrage écreteur de crue de Petit-Pérou - Travaux		3	6
PAPI 6-4	Etudes pour la construction de l'ouvrage écreteur de Bozon		3	6
PAPI 6-5	Démarche exploratoire sur la restauration et l'aménagement de zone d'expansion de crue		4	6
PAPI 6-6a	Instrumenter le barrage écreteur de crue de Petit-Pérou, surveiller et alerter		2	5
PAPI 6-6b	Instrumenter le barrage écreteur de crue de Petit-Pérou, surveiller et alerter		2	5
PAPI 6-7	Définir et mettre en œuvre une démarche d'acquisition et de maîtrise foncière en lien avec le programme d'aménagement		3	6
PAPI 6-8	Etudes et travaux de confortement de berges et de restauration d'une zone d'expansion de crue de la ravine Bacadore		3	6
PAPI 6-9	Acquisitions foncières pour la réalisation du programme d'aménagements structurels	3	3	
PAPI 7-1	Etudes pour la Protection rapprochée de la Zone d'Activités Economiques de Morne Vergain	7	3	6

TABLES DES SIGLES

Table des sigles		Table des sigles	
ACB	Analyse Coût Bénéfice	MGVH	Menace grave sur les vies humaines
AIGA	Adaptation d'Informations Géographiques pour l'Alerte crues	NGG	Nivellement général de la Guadeloupe
APIC	Avertissement pluies intenses à l'échelle des communes (APIC)	NPNRU	Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain
B/C	Ratio des bénéfices générés par le projet sur le coût du projet	OQP	Objectifs de Qualité Paysagère
BRGM	Bureau de recherches géologiques et minières	ORSEC	Organisation de la réponse de sécurité civile
BV	Bassin Versant	OS	Orientation stratégique
C3AF	Changement Climatique et Conséquence sur les Antilles Françaises	PAC	Porté A Connaissance
CACE CAPEX	Communauté d'Agglomération Cap Excellence	PADD	Projet d'Aménagement et de Développement Durable
CANBT	Communauté d'Agglomération Nord Basse-Terre	PAPI	Programme d'Actions de Prévention des Inondations
CANGT	Communauté d'Agglomération Nord Grande-Terre	PARM	Projet d'Aménagement Risques Majeurs
CARL	Communauté d'Agglomération de la Rivéra du Levant	PAS	Projet d'Aménagement Stratégique
CAUE	Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement	PCAET	Plan Climat Air Energie Territorial
CCI	Chambre de commerce et d'industrie	PCET	Plan Climat Energie Territorial
CEB	Comité de l'eau et de la biodiversité	PCS	Plan communal de sauvegarde
Cerema	Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement	PDU	Plan de Déplacement Urbains
CLECT	Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées	PFMS	Plan familial de mise en sûreté
CN	Curve Number	PGRI	Plan de gestion des risques d'inondation
COFIL	Comité de pilotage	PICS	Plan intercommunal de sauvegarde
COTECH	Comité technique	PLH	Plan Local de l'Habitat
CVH	Cellule de Veille Hydrologique	PLU	Plan local d'urbanisme
DCE	Directive Cadre Européenne	POS	Plan d'Occupation des Sols
DDRM	Dossier départemental des risques majeurs	PPRn	Plan de prévention des risques naturels
DEAL	Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement	SAR	Schéma d'Aménagement Régional
DEMA	Dommages évités moyens annuels	SCOT	Schéma de Cohérence Territoriale
DICRIM	Document d'information communal sur les risques majeurs	SDAGE	Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
DOO	Document d'Orientations et d'Objectifs	SDAL	Système d'Alerte Local

Table des sigles		Table des sigles	
DPF	Domaine Public Fluvial	SDPC	Schéma directeur de la prévision des crues
DPLM	Domaine Public Lacustre Maritime	SHYPRE	Simulation d'HYdrogrammes pour la PREdétermination des crues
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale	SHYREG	Simulation d'HYdrogrammes pour la PREdétermination des crues REGionalisée
EPF	Établissement public foncier	SIDPC	Service Interministériel de Défense et Protection Civiles
ERC	Mesures d'évitement, de réduction et de compensation	SIGI	Syndicat Intercommunautaire de Gestion des Inondations
FEDER	Fonds Européen de Développement Régional	SLGRI	Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation
FPRNM	Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs	SMGEAG	Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de la Guadeloupe
GEMAPI	Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations	SNGRI	Stratégie Nationale de Gestion des Risques d'Inondation
GEP	Grands Ensembles Paysagers	SPRI	Schéma de Prévention des Risques Inondations
GEPU	Gestion des Eaux Pluviales Urbaines	SRU	Solidarité et Renouvellement Urbain
GES	Gaz à effet de serre	SYVADE	Syndicat de Valorisation des Déchets de Guadeloupe
GEV	Généralisée des valeurs extrêmes	TRI	Territoire à risques d'inondation important
GO	Grand objectif	VAN	Valeur actualisée nette
IAL	Information Acquéreur-Locataire	ZAE	Zone d'activité économique
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques	ZCIT	Zone de convergence inter-tropicale
MAPTAM	Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles	ZNIEFF	Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique

TABLES DES REFERENCES

Table des références

METEOFRANCE DIRAG (2002). Évaluation du risque lié aux surcotes cycloniques sur les Antilles Françaises. 61p, 10 annexes.79p, 8 annexes

Plan de gestion des risques inondation, Guadeloupe, 2022-2027, mars 2022, DEAL Guadeloupe
Porté A Connaissance Inondation, DEAL, Février 2022

Projet de territoire, II-Méthodologie et plan d'action, Cap Excellence, MARAGNES Conseil, décembre 2022.

SDAGE du district hydrographique comprenant la Guadeloupe et Saint-Martin, 2022-2027, DEAL Guadeloupe

Stratégie foncière et immobilière, Cap Excellence, Espelia, Urbis, Cabinet Simon, 2022

Dispositions spécifiques ORSEC de la Guadeloupe, Phénomènes météorologiques, Préfet de la Région Guadeloupe, 2021

Etude des échelles de temps d'émergence des inondations chroniques dans le grand pôle économique de la Guadeloupe, BRGM, Février 2021

KaruCover, Occupation du sol à grande échelle en 2 dimensions, Guide utilisateur, janvier 2021

Mission d'AMO relative aux transferts des compétences GEPU et GEMAPI sur le territoire de Cap Excellence - diagnostic, Cap Excellence, SEPIA Conseils, 2021

ONF, Procopio L., Impact Mer, 2021, Schéma régional du patrimoine naturel et de la biodiversité, Trame verte et bleue. Éditeur : Région Guadeloupe, 153p

Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), SUEZ CONSULTING, Cap Excellence, 2021

Plan Paysage du territoire de Cap Excellence, Partie 1 Diagnostic, Cap Excellence, Altereo, Septembre 2021

Programme local de l'habitat, III – Programme d'actions, Cap Excellence, Urbis, H3C, Juillet 2021

Schéma de Cohérence Territorial (SCOT), Architecture du Projet d'Aménagement Stratégique, Cap Excellence, juillet 2021

Dynamique et évolution du littoral, Fascicule 13 : synthèse des connaissances de l'archipel de Guadeloupe, CEREMA, 2020

Elaboration du schéma directeur de gestion des eaux pluviales de Baie-Mahault, 2017-2020, Cap Excellence, SCE

Plan communal de Sauvegarde, Ville de Baie-Mahault, juin 2020

Plan communal de Sauvegarde, Ville de Pointe-à-Pitre, août 2020

Recensement des Ouvrages Hydrauliques sur les îles de Basse-Terre, Marie-Galante et des Sainte (DEAL Guadeloupe, Artelia, 2020).

Schéma de Prévention des Risques Inondation, PAPI GF, Les Abymes, 2020, SUEZ CONSULTING

Changement Climatique et Conséquence sur les Antilles Françaises, C3AF, FEDER, 2017-2019

Plan communal de Sauvegarde, Ville des Abymes, mai 2019

Porté A Connaissance Inondation dans l'emprise amont de l'ouvrage écrêteur de crue de Petit Pérou, DEAL, Décembre 2019

Diagnostic des ouvrages littoraux, PAPI GF, Ville des Abymes, SUEZ CONSULTING, 2018

Table des références

Diagnostic du territoire, SLGRI, Cap EXCELLENCE, 2018, EGIS
Document d'information communal sur les risques majeurs, Ville de Pointe-à-Pitre, 2018
Etude de recherche de sites pour l'implantation d'ouvrages de ralentissement des écoulements, ACSES, PAPI GF, 2018
Evaluation économique des impacts des risques côtiers en lien avec le changement climatique sur le littoral de la Guadeloupe, BRGM, ADEME, CCI de Guadeloupe, RP-67868-FR, avril 2018
Mission d'appui à la définition de la gouvernance PAPI Complet, SEPIA Conseils, Ville des Abymes, 2018
Ouragan 1928 : modélisation de la submersion marine que générerait aujourd'hui un ouragan de type 1928 sur le Petit-Cul-de-Sac Marin et l'agglomération Pointoise – Phase 2, BRGM/RP-67921-FR, juin 2018
Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation sur le TRI Centre du bassin hydrographique de la Guadeloupe, aout 2018, Cap Excellence, Egis, Urbis.
Document d'information communal sur les risques majeurs, Ville de Baie-Mahault, 2016
Document d'information communal sur les risques majeurs, Ville des Abymes, 2016
EXtraction des Zones d'ÉCOulement (Exceco), SUEZ CONSULTING, 2016
Ouragan 1928 : modélisation de la submersion marine que générerait aujourd'hui un ouragan de type 1928 sur le Petit-Cul-de-Sac Marin et l'agglomération Pointoise, BRGM/RP-63706-FR, janvier 2016
Cartographie détaillée du Territoire à Risque Inondations Important (TRI) Centre, avril 2015, DEAL Guadeloupe
Définition des cellules sédimentaires du littoral martiniquais, BRGM/RP-64499-FR, Juillet 2015
Inventaire des zones humides sur le territoire des Abymes, Les Abymes, Impact Mer, Bios, Novembre 2015.
Atlas des zones humides de Guadeloupe, ONF, 2014
Diagnostic stratégique d'un territoire en mutation – Les Grands-Fonds, DEAL Guadeloupe, Urbis / Biodiversité / Urbater / Botanik paysage, 2012/2014
Etat des lieux et évaluation des plans de prévention des risques de Guadeloupe, DEAL Guadeloupe, C2R, GEOTER, ACSES, aout 2013
TSUNAHOULE, INTERREG-CARAIBES, 2013
Schéma d'Aménagement Régional, 2011, Région Guadeloupe
Plan de Prévention des Risques Naturels, Ville des Abymes, 2009
Aléa Inondation des Plans de Prévention des Risques Naturels (PPRN) actuellement en vigueur, DEAL Guadeloupe, 2005 à 2008
Atlas des zones inondables des cours d'eau de la Basse-Terre par des techniques d'analyse hydrogéomorphologique , DEAL Guadeloupe, 2008
Plan de Prévention des Risques Naturels, Ville de baie-Mahault, 2006
Plan de Prévention des Risques Naturels, Ville de Pointe-à-Pitre, 2006
Note hydraulique d'aménagements complémentaires sur le bassin versant du canal du Raizet, DDE (subdivision de Pointe-à-Pitre), 2001
http://pluiesextremes.meteo.fr/antilles/
http://www.guadeloupe.gouv.fr/Publications/Le-Recueil-des-actes-administratifs/Arretes-de-zonage-archeologique

Table des références

<https://infoterre.brgm.fr/>

<https://meteofrance.gp/fr>

<https://pirac.croix-rouge.fr/project/pare-pas-pare/>

<https://www.capexcellence.net>

<https://www.eauguadeloupe.com>

<https://www.geolittoral.developpement-durable.gouv.fr/>

<https://www.guadeloupe.developpement-durable.gouv.fr/la-directive-inondation-r1121.html>

P A P I

PROGRAMME D' ACTIONS DE
PRÉVENTION DES INONDATIONS DU
TERRITOIRE DE CAP EXCELLENCE



PROJET COFINANCÉ
par le fonds européen
de développement régional

